REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHES, SAS au capital de 20 000 000 euros dont le siège social se situe ZAR Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 92002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après dénommée la « **Société organisatrice** ») organise, pendant les heures d'ouvertures des hypermarchés Carrefour et des supermarchés Carrefour Market et Market participants (ci-après dénommés les « Magasins participants »), **un Jeu avec obligation d'achat** intitulé **« Jeu Carte Blanche »** ouvert du 16 février 2021 (09h00 heures françaises) au 8 mars 2021 (23h59 heures françaises) (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

La liste des Magasins participants au Jeu est annexée au présent règlement et est disponible sur www.carrefour.fr.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu et remplissant les conditions de participation au Jeu ci-après exposées (ci-après dénommé le « **Participant** »).

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

La participation au Jeu est limitée à une (1) participation par jour et par personne détentrice d'une carte fidélité Carrefour et/ou détentrice d'une carte Pass, pendant toute la durée du Jeu.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Aucune forme de participation autre que celle indiquée dans le présent règlement ne sera prise en compte.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer

avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITES DU JEU

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

S'agissant d'un Jeu avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est pas motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant doit entre le 16 février et le 8 mars 2021 :

- Effectuer ses achats en Magasin (pendant les horaires d'ouvertures des magasins) pour un montant minimum de trente (30) € TTC **et présenter sa carte fidélité Carrefour et/ou sa Carte Pass** au moment du paiement complet de ses achats en caisse.

- Recevoir un code unique : Après le paiement, un ticket papier est immédiatement édité et indique un code unique.

- Conserver ce code unique et accéder au formulaire sur https://www.carrefour.fr/jeux-concours/carteblanche en rentrant les informations obligatoires suivantes : civilité, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone en facultatif, numéro de carte fidélité Carrefour ou numéro de carte Pass et le code unique. Le participant peut saisir un (1) code unique par jour.

Le Participant reconnait expressément que le paiement de ses achats devra être complet, définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou rétractation pour quelque cause que ce soit. Dans le cas contraire, la participation au Jeu sera annulée et toute dotation éventuellement gagnée devra être restituée.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant est désigné par un processus aléatoire de gain.

Il y a au total cent cinquante cinq (155) gagnants désignés par quatre (4) tirages au sort qui auront lieu les 25/02/2021, le 04/03/2021 et le 11/03/2021. Il y aura deux (2) tirages au sort le 11/03/2021 dont l'un sera le tirage au sort final.

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

Détail des tirages au sort :

Tirages au sort **N°1** le 25/02 pour les codes uniques enregistrés du mardi 16/02 au dimanche 21/02 soit :

- Codes uniques enregistrés le mardi 16/02
- Codes uniques enregistrés le mercredi 17/02
- Codes uniques enregistrés le jeudi 18/02
- Codes uniques enregistrés le vendredi 19/02
- Codes uniques enregistrés le samedi 20/02
- Codes uniques enregistrés le dimanche 21/02

Tirages au sort **N°2** le 04/03 pour les codes uniques enregistrés du lundi 22/02 au dimanche 28/02 soit :

- Codes uniques enregistrés le lundi 22/02
- Codes uniques enregistrés le mardi 23/02
- Codes uniques enregistrés le mercredi 24/02
- Codes uniques enregistrés le jeudi 25/02
- Codes uniques enregistrés le vendredi 26/02
- Codes uniques enregistrés le samedi 27/02
- Codes uniques enregistrés le dimanche 28/02
-

Tirages au sort **N°3** le 11/03 pour les codes uniques enregistrés du lundi 01/03 au lundi 08/03 soit :

- Codes uniques enregistrés le lundi 01/03
- Codes uniques enregistrés le mardi 02/03
- Codes uniques enregistrés le mercredi 03/03
- Codes uniques enregistrés le jeudi 04/03
- Codes uniques enregistrés le vendredi 05/03
- Codes uniques enregistrés le samedi 06/03
- Codes uniques enregistrés le dimanche 07/03
- Codes uniques enregistrés le lundi 08/03

Tirages au sort **N°4** (tirage au sort final) le 11/03 pour tous les codes uniques enregistrés du mardi 16/02 au lundi 08/03 soit :

- Codes uniques enregistrés le mardi 16/02
- Codes uniques enregistrés le mercredi 17/02
- Codes uniques enregistrés le jeudi 18/02
- Codes uniques enregistrés le vendredi 19/02
- Codes uniques enregistrés le samedi 20/02
- Codes uniques enregistrés le dimanche 21/02
- Codes uniques enregistrés le lundi 22/02
- Codes uniques enregistrés le mardi 23/02
- Codes uniques enregistrés le mercredi 24/02
- Codes uniques enregistrés le jeudi 25/02
- Codes uniques enregistrés le vendredi 26/02
- Codes uniques enregistrés le samedi 27/02
- Codes uniques enregistrés le dimanche 28/02
- Codes uniques enregistrés le lundi 01/03
- Codes uniques enregistrés le mardi 02/03
- Codes uniques enregistrés le mercredi 03/03
- Codes uniques enregistrés le jeudi 04/03
- Codes uniques enregistrés le vendredi 05/03
- Codes uniques enregistrés le samedi 06/03
- Codes uniques enregistrés le dimanche 07/03
- Codes uniques enregistrés le lundi 08/03

Les gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participations valides recueillies chaque semaine pendant toute la durée du Jeu.
La validité de la participation consiste dans la vérification de l'adéquation entre le code unique et le numéro de la carte fidélité ou carte Pass qui a été présentée pour réaliser les achats.

ARTICLE 6 : DOTATION

6 .1 – Généralités :

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier la nature de toute ou partie de la dotation, de proposer des biens de même valeur, de remplacer toute ou partie de la dotation en jeu par des biens similaires à la dotation mise en jeu.

La dotation n'est ni reprise, ni échangée contre un bien ou un service équivalent, ni remplaçable par une quelconque autre valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement, et ce, de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas de garantie commerciale sur la dotation mise en jeu et remportée par le gagnant.

La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une réclamation quant à leur évaluation.

6.2 – Dotation à gagner :
Il y a au total cent cinquante cinq (155) lots mis en jeu, répartis comme suit :

- Le « 1er lot » d'une valeur unitaire de cinq cent cinquante (550) euros est un voyage pour une famille de 4 personnes au ski en résidence Lagrange. Seul l'hébergement est inclus dans ce lot, le transport et la restauration sont exclus. Offre non échangeable et non remboursable.
  - Détails : Séjour en France parmi une sélection de sites définis par l'organisateur et accessibles au moment de la réservation
  - Nombre de personnes : Appartement 2 pièces 4 personnes
  - Durée du séjour : 8 jours / 7 nuits
  - Période du séjour : Séjour possible jusqu'au 31/12/2021 hors jours fériés et vacances scolaires
  - Durée de validité : Réservation à faire 30 jours avant le départ, selon disponibilité
  - Partenaire : Carrefour Voyages
  - Valeur d'un séjour : 550€

  Cinq (5) « 1er lots » sont attribués lors du tirage au sort N°4 tel qu'indiqué à l'article 5 du présent règlement soit parmi l'ensemble des participants aux trois semaines du Jeu.

- Le « 2ème lot » d'une valeur unitaire de cinq cents (500) euros émis en deux (2) cartes cadeaux dématérialisées (ou e-carte cadeau) de deux cents cinquante euros (250) euros à valoir uniquement dans les agences Carrefour Voyages. Les cartes cadeaux sont valables 1 an à compter de leur date d'émission sur tous les voyages proposés par Carrefour Voyages. Les cartes peuvent être utilisées sur un ou plusieurs séjours. Offre non échangeable et non remboursable.

  Cinquante (50) « 2ème lots » sont attribués respectivement lors des tirages au sort N°1, N°2 et N°3 tels qu'indiqués à l'article 5 du présent règlement, soit au total, cent cinquante (150) « 2ème lots ».

Il est précisé que les cartes cadeau à gagner pendant le Jeu ont une date de validité inscrite sur celle-ci. Toute carte non utilisée pendant la date de validité sera considérée comme perdue et ne pourra être utilisée dans aucun des magasins de la Société organisatrice.

ARTICLE 7 : REMISE DE LA DOTATION

A l'issue de chaque tirage au sort, les gagnants recevront un email de la Société organisatrice leur indiquant qu'ils ont remporté un lot.

Le gagnant devra, de plus, conserver scrupuleusement l'email gagnant.

Dans un délai maximum de trois (3) semaines à compter de la réception de l'email leur indiquant qu'ils ont gagné, les 150 gagnants d'une carte cadeau recevront un second email de la Société organisatrice comportant une e-carte cadeau à utiliser dans les agences Carrefour Voyages.

Dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de la réception de l'email leur indiquant qu'ils ont gagné, les 5 gagnants du séjour en famille seront contactés par mail ou par téléphone par Carrefour Voyages pour réserver les dates de leur séjour sous réserve de disponibilités.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pas pu être attribuée ou réclamée, restera la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

La dotation est incessible, inaliénable et ne peut être cumulée avec d'autres promotions en cours dans les Magasins de la Société organisatrice.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue…) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot remis en main propre au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre du Jeu, les Participants devront fournir des informations personnelles les concernant à savoir : **civilité, nom, prénom, adresse électronique,** numéro de sa carte fidélité Carrefour et/ou sa Carte Pass **et numéros de téléphone** (ci-après dénommées les « **Données personnelles** »).

Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte du traitement des demandes des Participants, de l'exploitation de l'image des gagnants et de leur participation, dans le cadre du Jeu.

Ces Données personnelles sont destinées à la Société organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant **ou un partenaire** répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les Données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la participation au Jeu, au traitement desdites demandes des Participants et de l'exploitation de l'image des gagnants.

Conformément à la réglementation sur les données personnelles en vigueur, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des Données personnelles le concernant dans le cadre du Jeu. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse email suivante :

droitdespersonnes@serviceclients-carrefour.com ou sur simple demande écrite (suffisamment affranchie) en écrivant à l'adresse suivante et en précisant son nom, prénom, adresse email et adresse postale :

CARREFOUR Service clients – Droits sur les données personnelles
35 rue Pierre et Dominique PONCHARDIER – Espace Fauriel – CS 60337
42015 Saint Etienne CEDEX 2

Une réponse sera alors adressée dans un délai de un (1) mois suivant la réception de la demande.
Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression sur les Données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou exploitation, de tout ou partie, des éléments composant le Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DE JEU

11.1 – Acceptation

Le simple fait de participer au Jeu entraine l'acceptation pleine et entière de l'ensemble du présent règlement, sans conditions ni réserves.

11. 2 - Dépôt et consultation

Le présent règlement est déposé à l'étude Selarl812 - Huissiers de Justice, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles.

Ce règlement peut être consulté gratuitement en ligne et imprimé à tout moment sur www.carrefour.fr ou consultable gratuitement à l'accueil des Magasins ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande écrite (sous pli suffisamment affranchi et en précisant les coordonnées complètes) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu :

Carrefour Hypermarchés –
Direction des Animations Commerciales
« Jeu Carte Blanche »
93, avenue de Paris, 91300 Massy

Il est précisé que chaque Participant ne peut demander qu'un seul exemplaire du présent règlement (par personne et par foyer).

Tous les frais d'affranchissement liés aux demandes du Participant dans le cadre du Jeu sont à la charge du Participant et ne donneront lieu à aucun remboursement de la Société organisatrice.

Si les circonstances l'exigent, le présent règlement peut être modifié par la Société organisatrice pendant la période du Jeu. Tout ajout, modification et/ou suppression au présent règlement sera considéré comme un avenant au règlement, faisant l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié et dans un délai raisonnable. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Il est précisé que la dernière version du règlement de Jeu déposé chez l'huissier de justice, prévaudra sur la version antérieure.

ARTICLE 12 : RECLAMATION

Pour être prise en compte, toute réclamation du Participant portant sur les dotations du Jeu devra être envoyée, avant le 29 mars 2021 à l'adresse :

Carrefour Hypermarchés –
Direction des Animations Commerciales
« Jeu Carte Blanche »
93, avenue de Paris, 91300 Massy

Cette réclamation du Participant devra également préciser les éléments suivants :

- les coordonnées complètes du Participant (nom, prénom, adresse postale, adresse email) ;
- l'objet de sa réclamation ;
- joindre, le cas échéant, tous justificatifs nécessaires au bien-fondé de sa réclamation.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis entièrement et exclusivement à la loi française.

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement ou plus largement né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Á défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

ANNEXE AU REGLEMENT DE JEU – LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS AU JEU

Magasins Hypermarchés	DO
AIRE S/LA LYS	BASSIN GRAND NORD
AIX EN PROVENCE	BASSIN SUD EST
AJACCIO	MAGASINS FRANCHISES
ALENCON	BASSIN GRAND OUEST
AMIENS	BASSIN GRAND NORD
ANGERS -GRAND MAINE	BASSIN GRAND OUEST
ANGERS -ST SERGE	BASSIN GRAND OUEST
ANGLET BAB2	BASSIN GRAND OUEST
ANGOULINS	BASSIN GRAND OUEST
ANNECY	BASSIN SUD EST
ANTIBES	BASSIN SUD EST
ARMENTIERES	BASSIN GRAND NORD
ATHIS MONS	BASSIN PARIS IDF
AUBERVILLIERS	BASSIN PARIS IDF
AUCH	MAGASINS FRANCHISES
AUCHY LES MINES	BASSIN GRAND NORD
AULNAY S/S BOIS	BASSIN PARIS IDF
AVIGNON	BASSIN SUD EST
AVRANCHES -ST MARTIN	BASSIN GRAND OUEST
BARENTIN	BASSIN GRAND NORD
BAYEUX	BASSIN GRAND NORD
BAYONNE	BASSIN GRAND OUEST
BEAUCAIRE	BASSIN SUD EST
BEAUNE	BASSIN GRAND NORD
BEAUVAIS CENTRE	MAGASINS FRANCHISES
BEAUVAIS SUD	MAGASINS FRANCHISES
BEGLES	BASSIN GRAND OUEST
BELLEGARDE	MAGASINS FRANCHISES
BELLEY	MAGASINS FRANCHISES
BERCK	BASSIN GRAND NORD
BERCY -CHARENTON	BASSIN PARIS IDF
BESANCON - CHALEZEULE	BASSIN GRAND NORD
BESANCON -VALENTIN	BASSIN GRAND NORD
BOURG EN BRESSE	BASSIN SUD EST
BOURGES	BASSIN GRAND OUEST
BREST	BASSIN GRAND OUEST
BRIVE LA GAILLARDE	BASSIN GRAND OUEST
CAEN	BASSIN GRAND NORD
CAHORS	MAGASINS FRANCHISES
CALAIS	BASSIN GRAND NORD
CARCASSONNE	MAGASINS FRANCHISES

Magasins Hypermarchés	DO
L'ISLE D'ABEAU	BASSIN SUD EST
LOMME	BASSIN GRAND NORD
LORIENT	EX GRAND OUEST
LORMONT	BASSIN GRAND OUEST
LYON -CONFLUENCE	BASSIN SUD EST
LYON -LA PART DIEU	BASSIN SUD EST
MABLY	BASSIN GRAND OUEST
MARGENCEL	MAGASINS FRANCHISES
MARSEILLE -BONNEVEIN	BASSIN SUD EST
MARSEILLE -GD LITTO	BASSIN SUD EST
MARSEILLE -MERLAN	BASSIN SUD EST
MAUBEUGE	BASSIN GRAND NORD
MERIGNAC	BASSIN GRAND OUEST
MONACO	BASSIN SUD EST
MONDEVILLE	BASSIN GRAND NORD
MONT DE MARSAN	MAGASINS FRANCHISES
MONT ST AIGNAN	BASSIN GRAND NORD
MONTELIMAR	BASSIN SUD EST
MONTEREAU	BASSIN PARIS IDF
MONTESSON	BASSIN PARIS IDF
MONTIGNY LES CORMEIL	BASSIN PARIS IDF
MONTLUCON	MAGASINS FRANCHISES
MONTREUIL	BASSIN PARIS IDF
MOULINS	MAGASINS FRANCHISES
MULHOUSE -ILLZACH	BASSIN GRAND NORD
NANTES -BEAUJOIRE	BASSIN GRAND OUEST
NANTES -BEAULIEU	BASSIN GRAND OUEST
NANTES -ST HERBLAIN	BASSIN GRAND OUEST
NARBONNE	MAGASINS FRANCHISES
NEVERS -MARZY	BASSIN GRAND OUEST
NICE -LINGOSTIERE	BASSIN SUD EST
NICE -TNL	BASSIN SUD EST
NIMES -OUEST	BASSIN SUD EST
NIMES -SUD	BASSIN SUD EST
NIORT	BASSIN GRAND OUEST
NOISY LE GRAND	BASSIN PARIS IDF
OLLIOULES	BASSIN SUD EST
ORANGE	BASSIN SUD EST
ORLEANS PLACE D'ARC	BASSIN GRAND OUEST
ORMESSON	BASSIN PARIS IDF
PAIMPOL	MAGASINS FRANCHISES

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

CARRE SENART	BASSIN PARIS IDF
CHALON S/SAONE NORD	MAGASINS FRANCHISES
CHALON S/SAONE -SUD	BASSIN GRAND NORD
CHALONS EN CHAMPAGNE	BASSIN GRAND NORD
CHAMBERY -BASSENS	BASSIN SUD EST
CHAMBERY -CHAMNORD	BASSIN SUD EST
CHAMBOURCY	BASSIN PARIS IDF
CHAMPS S/MARNE	BASSIN PARIS IDF
CHARLEVILLE MEZIERES	BASSIN GRAND NORD
CHARTRES	BASSIN PARIS IDF
CHATEAU THIERRY	MAGASINS FRANCHISES
CHATEAUNEUF LES MART	BASSIN SUD EST
CHATEAUROUX	BASSIN GRAND OUEST
CHELLES	BASSIN PARIS IDF
CHERBOURG	MAGASINS FRANCHISES
CHOLET	BASSIN GRAND OUEST
CLAYE SOUILLY	BASSIN PARIS IDF
CLUSES	MAGASINS FRANCHISES
COLLEGIEN	BASSIN PARIS IDF
CONDE S/L'ESCAUT	BASSIN GRAND NORD
COQUELLES	BASSIN GRAND NORD
CRECHES S/SAONE	BASSIN GRAND NORD
CRETEIL	BASSIN PARIS IDF
CUSSET	MAGASINS FRANCHISES
DAX	BASSIN GRAND OUEST
DENAIN	BASSIN GRAND NORD
DIGNE	BASSIN SUD EST
DIJON TOISON D'OR	BASSIN GRAND NORD
DOUAI -FLERS	BASSIN GRAND NORD
DRAGUIGNAN	BASSIN SUD EST
DRANCY	BASSIN PARIS IDF
ECULLY	BASSIN SUD EST
EPERNAY	BASSIN GRAND NORD
EPINAL -JEUXEY	BASSIN GRAND NORD
ETAMPES	BASSIN PARIS IDF
EVREUX	BASSIN GRAND NORD
EVRY	BASSIN PARIS IDF
FECAMP	BASSIN GRAND NORD
FERNEY VOLTAIRE	MAGASINS FRANCHISES
FEURS	BASSIN GRAND OUEST
FLINS S/SEINE	BASSIN PARIS IDF
FOUGERES	BASSIN GRAND OUEST
FOURMIES	BASSIN GRAND NORD

PARIS -AUTEUIL	BASSIN PARIS IDF
PERPIGNAN -CLAIRA	BASSIN SUD EST
PERPIGNAN -ROUSSILL	BASSIN SUD EST
PLOUZANE	MAGASINS FRANCHISES
PONTAULT COMBAULT	BASSIN PARIS IDF
PORT DE BOUC	BASSIN SUD EST
PORTET S/GARONNE	BASSIN GRAND OUEST
PUGET S/ARGENS	BASSIN SUD EST
QUETIGNY	BASSIN GRAND NORD
QUIMPER	BASSIN GRAND OUEST
RAMBOUILLET	BASSIN PARIS IDF
REIMS -CERNAY	BASSIN GRAND NORD
REIMS -TINQUEUX	BASSIN GRAND NORD
RENNES -ALMA	BASSIN GRAND OUEST
RENNES -CESSON	BASSIN GRAND OUEST
RETHEL	BASSIN GRAND NORD
RIOM	BASSIN GRAND OUEST
ROMORANTIN	BASSIN GRAND OUEST
ROSNY S/S BOIS	BASSIN PARIS IDF
RUNGIS -BELLE EPINE	BASSIN PARIS IDF
SALAISE S/SANNE	BASSIN SUD EST
SALLANCHES	BASSIN SUD EST
SANNOIS	BASSIN PARIS IDF
SARAN	BASSIN GRAND OUEST
SARTROUVILLE	BASSIN PARIS IDF
SEGNY	BASSIN SUD EST
SENS -MAILLOT	MAGASINS FRANCHISES
SENS VOULX	MAGASINS FRANCHISES
SERIGNAN	MAGASINS FRANCHISES
SETE -BALARUC	BASSIN SUD EST
SEVRAN	BASSIN PARIS IDF
SOYAUX	BASSIN GRAND OUEST
ST ANDRE LES VERGERS	BASSIN GRAND NORD
ST BRICE S/S FORET	BASSIN PARIS IDF
ST BRIEUC -LANGUEUX	BASSIN GRAND OUEST
ST CLEMENT DE RIVIER	BASSIN SUD EST
ST DENIS	BASSIN PARIS IDF
ST EGREVE	BASSIN SUD EST
ST JEAN DE LUZ	BASSIN GRAND OUEST
ST JEAN DE VEDAS	BASSIN SUD EST
ST MALO	BASSIN GRAND OUEST
ST MARD	MAGASINS FRANCHISES
ST MARTIN AU LAERT	BASSIN GRAND NORD

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

FRANCHEVILLE	BASSIN SUD EST
GENNEVILLIERS	BASSIN PARIS IDF
GIVORS	BASSIN SUD EST
GOUSSAINVILLE	BASSIN PARIS IDF
GRENOBLE -GD PLACE	BASSIN SUD EST
GRENOBLE -MEYLAN	BASSIN SUD EST
GRUCHET LE VALASSE	BASSIN GRAND NORD
GUERET	BASSIN GRAND OUEST
GUINGAMP	BASSIN GRAND OUEST
HAZEBROUCK	MAGASINS FRANCHISES
HEROUVILLE ST CLAIR	BASSIN GRAND NORD
ISSOIRE	MAGASINS FRANCHISES
IVRY S/SEINE	BASSIN PARIS IDF
LA CHAPELLE ST LUC 2	BASSIN GRAND NORD
LA CIOTAT	BASSIN SUD EST
LA ROCHE S/YON	MAGASINS FRANCHISES
LA VILLE DU BOIS	BASSIN PARIS IDF
LABEGE	BASSIN GRAND OUEST
LAON	BASSIN GRAND NORD
LATTES	BASSIN SUD EST
LAVAL	BASSIN GRAND OUEST
LE CRES -RN 113	MAGASINS FRANCHISES
LE MANS	BASSIN GRAND OUEST
LES ULIS	BASSIN PARIS IDF
LESCAR	BASSIN GRAND OUEST
LESPARRE MEDOC	BASSIN GRAND OUEST
L'HAY LES ROSES	BASSIN PARIS IDF
LIBOURNE	BASSIN GRAND OUEST
LIEVIN	BASSIN GRAND NORD
LILLE	BASSIN GRAND NORD
LIMAY	BASSIN PARIS IDF
LIMOGES -BOISSEUIL	BASSIN GRAND OUEST
L'ISLE ADAM	BASSIN PARIS IDF

ST PIERRE DES CORPS	BASSIN GRAND OUEST
ST POL S/MER	BASSIN GRAND NORD
ST QUENTIN EN YVELIN	BASSIN PARIS IDF
ST RENAN	MAGASINS FRANCHISES
STAINS	BASSIN PARIS IDF
STE GENEVIEVE DES BO	BASSIN PARIS IDF
STE MAXIME	MAGASINS FRANCHISES
TARNOS	BASSIN GRAND OUEST
THIERS	BASSIN GRAND OUEST
THIONVILLE	BASSIN GRAND NORD
TOULON -GRAND VAR	BASSIN SUD EST
TOULON -MAYOL	BASSIN SUD EST
TOULOUSE -PURPAN	BASSIN GRAND OUEST
TOUQUES	MAGASINS FRANCHISES
TOURVILLE LA RIVIERE	BASSIN GRAND NORD
TRANS EN PROVENCE	BASSIN SUD EST
UZES	BASSIN SUD EST
VALENCIENNES	BASSIN GRAND NORD
VANNES	BASSIN GRAND OUEST
VAULX EN VELIN	BASSIN SUD EST
VENETTE	BASSIN PARIS IDF
VENISSIEUX	BASSIN SUD EST
VERNON	BASSIN PARIS IDF
VILLABE	BASSIN PARIS IDF
VILLEFRANCHE DE ROUE	MAGASINS FRANCHISES
VILLEJUIF	BASSIN PARIS IDF
VILLENEUVE LA GARENN	BASSIN PARIS IDF
VILLEURBANNE	BASSIN SUD EST
VILLIERS EN BIERE	BASSIN PARIS IDF
VITROLLES	BASSIN SUD EST
VOIRON	MAGASINS FRANCHISES
WASQUEHAL	BASSIN GRAND NORD

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

Magasins Supermarchés	DO
ABBEVILLE -AMIENS	NORD ET EST
ABBEVILLE -CORDELIER	NORD ET EST
AIGUEPERSE -CLERMONT	CENTRE
AIRAINES	NORD ET EST
AIRE S/L'ADOUR	SUD OUEST
AIX -LES DEUX ORMES	SUD EST
AIX EN PRO -LAPIERRE	SUD EST
AIX LES B -VERLAINE	RHONE ALPES
AIX NOULETTE	NORD ET EST
AJACCIO -ALBERT 1ER	SUD EST
ALBERTVILLE -DE GAUL	RHONE ALPES
ALBERTVILLE -DU ROY	RA PROVENCIA
ALENCON -PAPIN	OUEST
ALENCON -QUAKENBRUCK	OUEST
ALLAUCH	SUD EST
AMBERIEU EN BUGEY	RHONE ALPES
AMBERT	RHONE ALPES
AMBON MUZILLAC	OUEST
AMENDEUIX ONEIX	SUD OUEST
AMIENS	NORD ET EST
AMPLEPUIS	RHONE ALPES
ANNECY LE VIEUX	RA PROVENCIA
ANNEMASSE -BONNEVILL	RHONE ALPES
ANNEMASSE -FLORISSAN	RHONE ALPES
ANNEMASSE LE PERRIER	RHONE ALPES
ANNOEULLIN	NORD ET EST
ANSE	RHONE ALPES
ANTIBES -GRASSE	SUD EST
ANTIBES -NICE	SUD EST
ANTIBES -PASTEUR	SUD EST
ANTIBES -TERRIERS	SUD EST
ANZIN -VALMONT	NORD ET EST
ARCIS S/AUBE	CENTRE
ARGELES GAZOST	SUD OUEST
ARGENTAN -CHAMPAGNE	OUEST
ARGENTON S/CREUSE	CENTRE
ARQUES -FRAIS FONDS	NORD ET EST
ARRAS -ROSATI	NORD ET EST
ARUDY	SUD OUEST
ASNIERES S/SEINE	ILE DE FRANCE
AUBAGNE	SUD EST
AUBENAS -CROISETTE	SUD EST
AUBIGNY AU BAC	NORD ET EST

Magasins Supermarchés	DO
FORGES LES EAUX	OUEST
FOUESNANT	OUEST
FOUGERES -EUROPE	OUEST
FRAIZE	NORD ET EST
FRENEUSE	ILE DE FRANCE
FRESNOY LE GRAND	NORD ET EST
FREVENT -FERRY	NORD ET EST
FROGES	RHONE ALPES
FROUZINS	SUD OUEST
FRUGES -3 MOULINS	NORD ET EST
FUMAY	NORD ET EST
GALLARDON	CENTRE
GANNAT	CENTRE
GAP	SUD EST
GARDANNE	SUD EST
GARDANNE PAYANNET	SUD EST
GARGENVILLE	ILE DE FRANCE
GENAS	RHONE ALPES
GENERAC	SUD EST
GERZAT	CENTRE
GEVEZE	OUEST
GEX	RA PROVENCIA
GIEN	CENTRE
GIGNAC	SUD EST
GIMONT	SUD OUEST
GISORS BOULOIR	OUEST
GODERVILLE	OUEST
GOMETZ LA VILLE	ILE DE FRANCE
GONNEVILLE LA MALLET	OUEST
GOURDON	SUD OUEST
GOUZON	CENTRE
GRAND CHAMP -VANNES	OUEST
GRANDVILLIERS ST FUS	NORD ET EST
GRASSE -MOULIN BRUN	SUD EST
GRAY	NORD ET EST
GRESY S/AIX	RA PROVENCIA
GRISOLLES	SUD OUEST
GROISY	RA PROVENCIA
GUER	OUEST
GUERANDE	OUEST
GUESNAIN	NORD ET EST
GUIGNES	ILE DE FRANCE
GUIGNICOURT	ILE DE FRANCE

Magasins Supermarchés	DO
PARIS -PROCESSION	ILE DE FRANCE
PARIS -PYRENEES	ILE DE FRANCE
PARIS -ROCHECHOUART	ILE DE FRANCE
PARIS -SEINE	ILE DE FRANCE
PARIS -SEVRES 42	ILE DE FRANCE
PARIS -ST MARCEL	ILE DE FRANCE
PARIS -ST OUEN 102	ILE DE FRANCE
PARIS -TOLBIAC 174	ILE DE FRANCE
PARIS -TURGOT	ILE DE FRANCE
PARIS -VOUILLE	ILE DE FRANCE
PAU -KENNEDY	SUD OUEST
PAUILLAC	SUD OUEST
PAVILLY	OUEST
PECHBONNIEU	SUD OUEST
PENESTIN -PONTCANO	OUEST
PENVENAN -LANNION	OUEST
PERIERS -CARENTAN	OUEST
PERONNAS	RHONE ALPES
PERRIGNY -CHAMPAGNOL	RHONE ALPES
PERTUIS	SUD EST
PESSAC -ALOUETTES	SUD OUEST
PEYREHORADE -BAYONNE	SUD OUEST
PEYRIAC -MINERVOIS	SUD OUEST
PEZENAS -BEZIERS	SUD OUEST
PIBRAC	SUD OUEST
PIERRELATTE	SUD EST
PIERRES	CENTRE
PIGNANS	SUD EST
PINON	NORD ET EST
PINS JUSTARET	SUD OUEST
PLEDRAN	OUEST
PLOEMEUR -BRETAGNE	OUEST
PLOEUC-L'HERMITAGE	OUEST
PLOMEUR	OUEST
PLOUAGAT	OUEST
PLOUAY	OUEST
PLOUBALAY	OUEST
PLOUHA	OUEST
PLOUHINEC	OUEST
PLUNERET -KERFONTAIN	OUEST
POISSY	ILE DE FRANCE
POIX DE PICARDIE	NORD ET EST
PONT AUDEMER -ETANG	OUEST

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

AUBIGNY EN ARTOIS	NORD ET EST
AUBIGNY S/NERE	CENTRE
AUBUSSON	CENTRE
AUCHEL -ALLOUAGNE	NORD ET EST
AUCHEL -GANDHI	NORD ET EST
AUDENGE	SUD OUEST
AUDRUICQ	NORD ET EST
AUDUN LE TICHE	NORD ET EST
AUNEUIL	NORD ET EST
AURAY -DE GAULLE	OUEST
AUSSONNE	SUD OUEST
AUTERIVE MIDI	SUD OUEST
AUTREVILLE	NORD ET EST
AUXERRE	CENTRE
AVESNES LE COMTE	NORD ET EST
AVESNES LES AUBERT	NORD ET EST
AVESNES S/H -LANDREC	NORD ET EST
AVION	NORD ET EST
AVON -ROOSEVELT	ILE DE FRANCE
AVRANCHES	OUEST
AVRILLE -MENDESFRANC	CENTRE
AYTRE	CENTRE
AZAY LE RIDEAU	CENTRE
BADEN	OUEST
BAGNERES DE BIGORRE	SUD OUEST
BAGNOLS S/CEZE -NIME	SUD EST
BAILLY EN ROMAINVILL	ILE DE FRANCE
BAISIEUX	NORD ET EST
BALBIGNY	RHONE ALPES
BALLANCOURT	ILE DE FRANCE
BANDOL -LA GARDUERE	SUD EST
BANYULS	SUD OUEST
BAPAUME -DAVION	NORD ET EST
BAR S/AUBE	CENTRE
BARAQUEVILLE	SUD OUEST
BARCELONNETTE	SUD EST
BARLIN -VERTE PLAINE	NORD ET EST
BARNEVILLE CARTERET	OUEST
BAUD	OUEST
BAUVIN	NORD ET EST
BAVAY	NORD ET EST
BAYONNE -MARRACQ	SUD OUEST
BEAUMONT	CENTRE
BEAUMONT LE ROGER	OUEST

GUILLESTRE	SUD EST
GUINES	NORD ET EST
GUISE	NORD ET EST
GUJAN MESTRAS	SUD OUEST
GUYANCOURT	ILE DE FRANCE
HAGETMAU	SUD OUEST
HAILLICOURT	NORD ET EST
HAM	NORD ET EST
HAUTEVILLE LOMPNES	RHONE ALPES
HEM	NORD ET EST
HENDAYE -ALLEES	SUD OUEST
HESDIN	NORD ET EST
HONFLEUR	OUEST
HOURTIN	SUD OUEST
HYERES -SIMENON	SUD EST
INGRE	CENTRE
IRIGNY	RHONE ALPES
ISBERGUES	NORD ET EST
ISIGNY S/MER	OUEST
ISSOIRE -MALRAUX	CENTRE
ISSOUDUN	CENTRE
IVRY S/SEINE -MARAT	ILE DE FRANCE
JASSANS RIOTTIER	RHONE ALPES
JEUMONT	NORD ET EST
JONAGE	RHONE ALPES
JOUY LE MOUTIER	ILE DE FRANCE
JOYEUSE	SUD EST
JUSSEY	NORD ET EST
L'ARBRESLE	RHONE ALPES
L'ISLE JOURDAIN	SUD OUEST
LA BRILLANNE	SUD EST
LA CAPELLE	NORD ET EST
LA CHATRE	CENTRE
LA CHAUSSEE ST VICTO	CENTRE
LA CRAU	SUD EST
LA FERTE ALAIS	ILE DE FRANCE
LA FERTE BERNARD	CENTRE
LA FERTE ST AUBIN	CENTRE
LA FLECHE -MOLANS	CENTRE
LA HAYE DU PUITS	OUEST
LA LOUPE	CENTRE
LA MONNERIE LE MONTE	RHONE ALPES
LA PRIMAUBE	SUD OUEST
LA ROCHE S/F -AMANCY	RA PROVENCIA

PONT AUDEMER -LION	OUEST
PONT DE CHERUY	RHONE ALPES
PONT EVEQUE	RHONE ALPES
PONT L'ABBE D'ARNOUL	SUD OUEST
PONT ST ESPRIT	SUD EST
PONTAULT COMBAULT	ILE DE FRANCE
PONTGIBAUD	CENTRE
PONTORSON	OUEST
PORNICHET	OUEST
PORT VENDRES	SUD OUEST
PORTICCIO	SUD EST
POUSSAN	SUD EST
PRAYSSAC	SUD OUEST
PREMERY	CENTRE
PRIGONRIEUX	SUD OUEST
PROPRIANO	SUD EST
PUGET S/ARGENS	SUD EST
PUGET THENIERS	SUD EST
PUISEUX PONTOISE	ILE DE FRANCE
PUYGOUZON	SUD OUEST
QUESNOY S/DEULE	NORD ET EST
QUESTEMBERT	OUEST
QUEVERT DINAN	OUEST
QUIEVRECHAIN	NORD ET EST
QUILLAN	SUD OUEST
QUIMPERLE	OUEST
RAILLENCOURT	NORD ET EST
REBAIS	ILE DE FRANCE
REIGNIER	RHONE ALPES
REIMS -CLEMENCEAU	ILE DE FRANCE
REIMS -GAMBETTA	ILE DE FRANCE
REIMS -PARIS	ILE DE FRANCE
REIMS -PLACE LUTON	ILE DE FRANCE
REIMS GOSSET	ILE DE FRANCE
REMOULINS	SUD EST
RENAISON -ETANGS	RHONE ALPES
RENNES -B L'EVEQUE	OUEST
RENNES -ISLY	OUEST
RENNES -LA POTERIE	OUEST
RENNES -VILLEJEAN	OUEST
REQUISTA	SUD OUEST
RETTEL	NORD ET EST
RIEC S/BELON	OUEST
RIEUMES	SUD OUEST

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

BEAURAINS -BOREAL	NORD ET EST
BEAURAINVILLE	NORD ET EST
BEAUREPAIRE	RHONE ALPES
BEAUTIRAN	SUD OUEST
BEAUZELLE	SUD OUEST
BEDARIEUX	SUD OUEST
BELFORT -BOHN	NORD ET EST
BELLAC 2	CENTRE
BELLEGARDE ARENES	SUD EST
BELLEGARDE S/VAL-REP	RHONE ALPES
BELLEVILLE (69)	RHONE ALPES
BENODET	OUEST
BERCK -SOUBITEZ	NORD ET EST
BERGERAC	SUD OUEST
BERGERAC -ST ALVERE	SUD OUEST
BERNAY	OUEST
BERRE L'ETANG	SUD EST
BESSEGES	SUD EST
BETHISY ST PIERRE	ILE DE FRANCE
BETHUNE -BAR	NORD ET EST
BETHUNE -LILLE 655	NORD ET EST
BETTON	OUEST
BEUVRY	NORD ET EST
BEUZEVILLE	OUEST
BIHOREL	OUEST
BLAGNY	NORD ET EST
BLAINVILLE S/MER	OUEST
BLERE -TOURS	CENTRE
BLOIS -CHAVY	CENTRE
BLOIS -QUINIERE	CENTRE
BOIS EN ARDRES	NORD ET EST
BOIS GUILLAUME -BOCQ	OUEST
BOIS GUILLAUME -MAIR	OUEST
BOISMONT	NORD ET EST
BONDUES -RN	NORD ET EST
BONNEVAL -LOUVETERIE	CENTRE
BONNEVILLE -BORDETS	RHONE ALPES
BONS EN CHABLAIS	RA PROVENCIA
BORDEAUX -BASTIDE	SUD OUEST
BORDEAUX -DELATTRE	SUD OUEST
BORDEAUX -FERRY	SUD OUEST
BORDEAUX -FONDAU 142	SUD OUEST
BORDEAUX -GDS HOMMES	SUD OUEST
BORDEAUX -ST JEAN	SUD OUEST

LA ROCHELLE -COGNEHO	SUD OUEST
LA ROCHETTE	RA PROVENCIA
LA SOUTERRAINE	CENTRE
LACAUNE	SUD OUEST
LAGNIEU	RHONE ALPES
LAILLE -PT DU JOUR	OUEST
LALLAING	NORD ET EST
LAMARTINE V.HUGO	ILE DE FRANCE
LAMBALLE -LAVERGNE	OUEST
LAMORLAYE	ILE DE FRANCE
LAMOTTE BEUVRON	CENTRE
LANDRECIES	NORD ET EST
LANGEAIS	CENTRE
LANNEMEZAN	SUD OUEST
LAON -CHRIST	NORD ET EST
LAON -MENU	NORD ET EST
LAPALISSE	CENTRE
LAROQUE DES ALBERES	SUD OUEST
LAVAL	OUEST
LAVELANET -8 MAI	SUD OUEST
LE BEAUSSET	SUD EST
LE CHAMBON FEUGEROLL	RHONE ALPES
LE COTEAU	RHONE ALPES
LE CRES -JACOU	SUD EST
LE CREUSOT -ARCHE	RHONE ALPES
LE FAOUET	OUEST
LE HAVRE -BELLANGER	OUEST
LE HAVRE -BRIAND	OUEST
LE HAVRE -SANVIC	OUEST
LE HAVRE -TURENNE	OUEST
LE HAVRE -VALLEE	OUEST
LE LAVANDOU -LA BAOU	SUD EST
LE LAVANDOU JUIN	SUD EST
LE MANS -ARNAGE	CENTRE
LE MANS -CHASSE ROYA	CENTRE
LE MANS -MAILLETS	CENTRE
LE MANS -O.HEUZE	CENTRE
LE MANS -PIRON	CENTRE
LE MANS -SABLONS	CENTRE
LE MANS -UNIVERSITE	CENTRE
LE MESNIL ESNARD	OUEST
LE MUY -ST ROCH	SUD EST
LE NOUVION EN THIERA	NORD ET EST
LE PLESSIS ROB -PLAC	ILE DE FRANCE

RILLIEUX -VILLAGE	RHONE ALPES
RIOM	CENTRE
RIOM ES MONTAGNES	CENTRE
RIORGES	RHONE ALPES
RIVE DE GIER	RHONE ALPES
RIVES S/FURES	RHONE ALPES
ROANNE	RHONE ALPES
ROCHEMAURE	SUD EST
ROCROI	NORD ET EST
ROGNAC	SUD EST
ROMILLY S/S -MARAIS	CENTRE
ROOST WARENDIN	NORD ET EST
ROQUEBILLIERES	SUD EST
ROQUEBRUNE S/ARGENS	SUD EST
ROQUEVAIRE	SUD EST
ROUVROY	NORD ET EST
ROZAY EN BRIE	ILE DE FRANCE
RUBELLES	ILE DE FRANCE
RUE MOULINS	NORD ET EST
RUEIL MALM -COLMAR	ILE DE FRANCE
RUEIL MALM -SUE	ILE DE FRANCE
RUMILLY	RHONE ALPES
RUY	RHONE ALPES
SABLE S/SARTHE	CENTRE
SALBRIS	CENTRE
SALIES DE BEARN	SUD OUEST
SALLANCHES -LANCHE	RHONE ALPES
SALLES	SUD OUEST
SALON DE P -MORGAN	SUD EST
SALON PROV -CANOURGU	SUD EST
SAMOENS	RA PROVENCIA
SANCERRE	CENTRE
SARLAT -BRIVE	SUD OUEST
SASSENAGE	RHONE ALPES
SAULX LES CHARTREUX	ILE DE FRANCE
SAUSSAY	ILE DE FRANCE
SCHEIBENHARD	NORD ET EST
SCIONZIER -LACS 161	RHONE ALPES
SCY CHAZELLES	NORD ET EST
SECLIN	NORD ET EST
SEES	OUEST
SETE	SUD EST
SEVRIER	RA PROVENCIA
SEYNOD	RA PROVENCIA

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

BORDEAUX -V.HUGO	SUD OUEST
BORGO	SUD EST
BORT LES ORGUES	CENTRE
BOSC LE HARD	OUEST
BOUCHAIN	NORD ET EST
BOULOGNE -NORD	NORD ET EST
BOULOGNE -SUD	NORD ET EST
BOULOGNE BILLANCOURT	ILE DE FRANCE
BOULOGNE S/M -LIANE	NORD ET EST
BOURBON L'ARCHAMBAUL	CENTRE
BOURBONNE LES BAINS	NORD ET EST
BOURBOURG	NORD ET EST
BOURG ACHARD	OUEST
BOURG EN BR -MARBOZ	RHONE ALPES
BOURG EN BR -SAMARIT	RHONE ALPES
BOURG LA REINE	ILE DE FRANCE
BOURG S/GIRONDE	SUD OUEST
BOURGANEUF	CENTRE
BOURGES -AEROPORT	CENTRE
BOURGES -DUN S/AURON	CENTRE
BOURGES -GIBJONCS	CENTRE
BOURGOIN 1 -RIVET	RHONE ALPES
BOURISP	SUD OUEST
BOUSSAC -BOURBONNAIS	CENTRE
BRAINE	NORD ET EST
BRAM	SUD OUEST
BRANNE -GREZILLAC	SUD OUEST
BRANTOME	SUD OUEST
BRAY DUNES -DECOCK	NORD ET EST
BRAY S/SEINE	CENTRE
BREAL S/S MONTFORT	OUEST
BRESSUIRE -EUROPE	CENTRE
BREST -BELLEVUE	OUEST
BRETEUIL -HIEBLES	NORD ET EST
BRETEUIL S/ITON	OUEST
BRETTEVILLE S/ODON	OUEST
BREUILLET -ST CHERON	ILE DE FRANCE
BRIANCON	SUD EST
BRIARE	CENTRE
BRIE COMTE ROBERT	ILE DE FRANCE
BRIGNOLES	SUD EST
BRIONNE	OUEST
BRIOUDE	CENTRE
BRUNOY	ILE DE FRANCE

LE PONTEL	ILE DE FRANCE
LE PRE ST GERVAIS	ILE DE FRANCE
LE PT QUEVILLY -JAUR	OUEST
LE TAILLAN MEDOC	SUD OUEST
LE TIGNET	SUD EST
LE TOUQUET	NORD ET EST
LE TRAIT	OUEST
LEFOREST	NORD ET EST
LENS -MAES	NORD ET EST
LENS -ZOLA	NORD ET EST
LEON	SUD OUEST
LES ABRETS	RHONE ALPES
LES AIX D'ANGILLON	CENTRE
LES ANDELYS	OUEST
LES ANGLES	SUD EST
LES ROUSSES	RA PROVENCIA
LES SABLES -CASTELNA	OUEST
LES SABLES -GARLIERE	OUEST
LES VANS	SUD EST
LESIGNY	ILE DE FRANCE
LEZAT S/LEZE	SUD OUEST
LEZIGNAN CORBIERES	SUD OUEST
LEZOUX	CENTRE
LIBERCOURT	NORD ET EST
LIGNIERES	CENTRE
LIGNY EN BARROIS	NORD ET EST
LILLE -FIVES	NORD ET EST
LILLE -GAMBETTA	NORD ET EST
LILLE -LA MADELEINE	NORD ET EST
LILLE -MOSELLE	NORD ET EST
LILLERS -DEKEISER	NORD ET EST
LIMOGES -PAGUENAUD	CENTRE
LIMOGES -ROUSSILLON	CENTRE
LIMOURS	ILE DE FRANCE
LISLET	NORD ET EST
LIVRY GARGAN -MAG	ILE DE FRANCE
LIZY S/OURCQ	ILE DE FRANCE
LOCMINE	OUEST
LOCTUDY	OUEST
LONGUEIL ANNEL	NORD ET EST
LONS LE SAUNIER	RHONE ALPES
LORETTE	RHONE ALPES
LORIENT -ORIENTIS	OUEST
LOUHANS	RHONE ALPES

SEYSSEL	RA PROVENCIA
SIGEAN	SUD OUEST
SIORAC EN PERIGORD	SUD OUEST
SIX FOURS -SABLETTES	SUD EST
SIX FOURS LES PLAGES	SUD EST
SOLESMES	NORD ET EST
SOMAIN -SEMARD	NORD ET EST
SORBIERS	RHONE ALPES
SORGUES	SUD EST
SOTTEVILLE LES ROUEN	OUEST
SOULAC S/M -GODINEAU	SUD OUEST
ST AFFRIQUE	SUD OUEST
ST AMAND -2	OUEST
ST AMAND LES EAUX	NORD ET EST
ST AMAND MONTROND	CENTRE
ST AMBROIX	SUD EST
ST ANDRE DE CORCY	RHONE ALPES
ST ANDRE DE L'EURE	OUEST
ST AUBIN DU CORMIER	OUEST
ST AUBIN LES ELBEUF	OUEST
ST BONNET CHAMPSAUR	SUD EST
ST CALAIS -PRESSOIR	CENTRE
ST CLAIR DE LA TOUR	RA PROVENCIA
ST CYPRIEN	SUD OUEST
ST DENIS EN VAL	CENTRE
ST DENIS LES BOURG	RHONE ALPES
ST ELOY LES MINES	CENTRE
ST ETIENNE -NDIE	RHONE ALPES
ST FLORENT -MOULIN	CENTRE
ST FLOUR	SUD EST
ST FONS	RHONE ALPES
ST GAULTIER	CENTRE
ST GENIS POUILLY	RA PROVENCIA
ST GERMAIN DU CORBEI	OUEST
ST GERMAIN EN LAYE	ILE DE FRANCE
ST GERMAIN PUY -FENE	CENTRE
ST GIRONS 2	SUD OUEST
ST GRATIEN	ILE DE FRANCE
ST JACQUES DE LA LAN	OUEST
ST JEAN D'AULPS	RHONE ALPES
ST JEAN DE BRAYE	CENTRE
ST JEAN DE LUZ	SUD OUEST
ST JEAN DE MAURIENNE	RA PROVENCIA
ST JEAN DE MOIRANS	RA PROVENCIA

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

BUCHY	OUEST
BULLY LES MINES	NORD ET EST
BUSSY ST G -MARTEL	ILE DE FRANCE
BUZANCAIS	CENTRE
CABOURG	OUEST
CACHAN -CENTRE	ILE DE FRANCE
CACHAN -EUROPE	ILE DE FRANCE
CAGNY (80)	NORD ET EST
CALAIS -VIRVAL	NORD ET EST
CALAIS COEUR DE VIE	NORD ET EST
CALLIAN	SUD EST
CAMBRAI	NORD ET EST
CANNES -MEYNADIER 2	SUD EST
CANNES LA BOCCA	SUD EST
CANY BARVILLE	OUEST
CAPPELLE LA GRANDE	NORD ET EST
CARBONNE	SUD OUEST
CARENTAN	OUEST
CASTELNAU LE LEZ	SUD EST
CAUDEBEC EN CAUX	OUEST
CAVALAIRE S/MER	SUD EST
CAZERES	SUD OUEST
CAZOULS LES BEZIERS	SUD OUEST
CERANS FOULLETOURTE	CENTRE
CERET	SUD OUEST
CHALETTE S/LOING	CENTRE
CHALONS CHAMP -MA FR	ILE DE FRANCE
CHAMONIX -LE BETTY	RA PROVENCIA
CHAMPAGNE S/SEINE	ILE DE FRANCE
CHANGE LES LAVAL	OUEST
CHANTILLY	ILE DE FRANCE
CHARLEVAL	OUEST
CHARNAY LES MACON	RHONE ALPES
CHARTRES DE BRETAGNE	OUEST
CHARTRETTES	ILE DE FRANCE
CHASSIEU	RHONE ALPES
CHATEAU GONTIER	OUEST
CHATEAU LANDON	CENTRE
CHATEAU RENAULT	CENTRE
CHATEAUBRIANT	OUEST
CHATEAURENARD -ANNE	SUD EST
CHATEAUROUX -BEAULIE	CENTRE
CHATENAY MALABRY	ILE DE FRANCE
CHATENOY LE ROYAL	RHONE ALPES

LOURDES	SUD OUEST
LOUVIERS -CHAMP DE V	OUEST
LOUVIERS -CHURCHILL	OUEST
LUZARCHES	ILE DE FRANCE
LYON -FRERES LUMIERE	RHONE ALPES
MAGNY EN VEXIN	ILE DE FRANCE
MAICHE	RHONE ALPES
MAIGNELAY MONTIGNY	NORD ET EST
MALESHERBES	CENTRE
MALO LES BAINS	NORD ET EST
MANDELIEU	SUD EST
MANOM	NORD ET EST
MANTES LA JOLIE	ILE DE FRANCE
MARCK EN CALAISIS	NORD ET EST
MARIGNY	OUEST
MARINES	ILE DE FRANCE
MARLE	NORD ET EST
MARLY	NORD ET EST
MARLY LE ROI -TERRES	ILE DE FRANCE
MARMANDE -2	SUD OUEST
MAROLLES EN HUREPOIX	ILE DE FRANCE
MARQUISE	NORD ET EST
MARSEILLAN	SUD OUEST
MARSEILLE -3 LUCS	SUD EST
MARSEILLE -AMARYLLIS	SUD EST
MARSEILLE -BELLE MAI	SUD EST
MARSEILLE -CABASSUD	SUD EST
MARSEILLE -CASTELLAN	SUD EST
MARSEILLE -CATALANS	SUD EST
MARSEILLE -CONSOLATI	SUD EST
MARSEILLE -LONGCHAMP	SUD EST
MARSEILLE -PLOMBIE	SUD EST
MARSEILLE -ROLLAND	SUD EST
MARSEILLE -ROUET	SUD EST
MARSEILLE -SCHUMAN	SUD EST
MARSEILLE -ST BARNAB	SUD EST
MARSEILLE -VISTE	SUD EST
MARSEILLE CTRE BOURS	SUD EST
MARTIGUES	SUD EST
MARVEJOLS	SUD EST
MASSY -2	ILE DE FRANCE
MASSY -GD OUEST	ILE DE FRANCE
MAULEON-LICHARRE	SUD OUEST
MAULETTE	ILE DE FRANCE

ST JEAN PIED DE PORT	SUD OUEST
ST JEOIRE PRIEURE	RA PROVENCIA
ST JORY	SUD OUEST
ST JUERY	SUD OUEST
ST JULIEN DE CONCELL	OUEST
ST JULIEN EN G -AMED	RHONE ALPES
ST JULIEN EN G -PUY	RA PROVENCIA
ST JUST MALMONT	RHONE ALPES
ST LEONARD DE NOBLAT	CENTRE
ST LO	OUEST
ST LOUBES -REPUBLIQ	SUD OUEST
ST MALO -PASTEUR	OUEST
ST MARCEL	RHONE ALPES
ST MARTIN D'AUXIGNY	CENTRE
ST MARTIN D'HERES	RHONE ALPES
ST MARTIN FONTENAY	OUEST
ST MARTIN VX BELLEME	CENTRE
ST MAUR DES F -DELER	ILE DE FRANCE
ST MAURICE	ILE DE FRANCE
ST MICHEL DE MAURIEN	RHONE ALPES
ST MIHIEL	NORD ET EST
ST MITRE LES REMPART	SUD EST
ST NAZAIRE -VILLEPOR	OUEST
ST PAUL DE FENOUILLE	SUD OUEST
ST PIERRE D'IRUBE	SUD OUEST
ST PIERRE EGLISE	OUEST
ST PIERRE LES NEMOUR	CENTRE
ST PIERRE MONTLIMART	OUEST
ST POL S/TERNOISE	NORD ET EST
ST POURCAIN S/SIOULE	CENTRE
ST PRIEST -HERRIOT	RHONE ALPES
ST PRIVAT DES VIEUX	SUD EST
ST QUENTIN FALLAVIER	RHONE ALPES
ST REMY LES CHEVREUS	ILE DE FRANCE
ST ROMAIN DE COLBOSC	OUEST
ST SAENS	OUEST
ST SEVER	SUD OUEST
ST SOUPPLETS	ILE DE FRANCE
ST SULPICE	SUD OUEST
ST SYMPHORIEN S/COIS	RHONE ALPES
ST VAAST LA HOUGUE	OUEST
ST YORRE	CENTRE
STE ADRESSE	OUEST
STE MAXIME -MERMOZ	SUD EST

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

CHATILLON -G.PERI	ILE DE FRANCE
CHATILLON -PARIS	ILE DE FRANCE
CHATILLON S/CH -FOCH	RHONE ALPES
CHAUFFAILLES	RHONE ALPES
CHAULNES	NORD ET EST
CHEVIGNY -DIJON	RHONE ALPES
CHILLY MAZARIN	ILE DE FRANCE
CLAIX	RHONE ALPES
CLAMART -DE GAULLE	ILE DE FRANCE
CLERMONT FD -ALYRE	CENTRE
CLERMONT FD -JAUDE	CENTRE
CLUNY	RHONE ALPES
COGOLIN -NARCISSES	SUD EST
COLOMBES -EUROPE	ILE DE FRANCE
COLOMIERS -ORMEAU	SUD OUEST
COLOMIERS -RAMASSIER	SUD OUEST
COMINES -TANNERIE	NORD ET EST
COMMENTRY	CENTRE
CONCHES EN OUCH -MOU	OUEST
CONDOM -HONTAUT	SUD OUEST
CONDRIEU	RHONE ALPES
CONFLANS STE HONORIN	ILE DE FRANCE
CONNERRE	CENTRE
CORBAS	RHONE ALPES
CORMEILLES	OUEST
CORPEAU	RHONE ALPES
COSNE COURS S/L -LEC	CENTRE
COSNE COURS S/L -RN7	CENTRE
COSNE D'ALLIER	CENTRE
COUERON	OUEST
COULAINES -PAIX	CENTRE
COUPVRAY	ILE DE FRANCE
COURBEVOIE	ILE DE FRANCE
COURNONTERRAL	SUD EST
COURSEULLES S/MER	OUEST
COUTANCES -PLANCHE	OUEST
CREANCES	OUEST
CREGY LES MEAUX	ILE DE FRANCE
CREMIEU	RA PROVENCIA
CREON -SAUVETERRE	SUD OUEST
CREPY EN VALOIS	ILE DE FRANCE
CREST	SUD EST
CREVECOEUR LE GRAND	NORD ET EST
CROISSY S/SEINE	ILE DE FRANCE

MAURIAC	CENTRE
MAYENNE	OUEST
MEHUN S/YEVRE	CENTRE
MELUN -GAILLARDON	ILE DE FRANCE
MENUCOURT	ILE DE FRANCE
MERCIN ET VAUX	NORD ET EST
MERIGNAC -MONTESQUIE	SUD OUEST
METZ -MUSE	NORD ET EST
MEUDON	ILE DE FRANCE
MEXIMIEUX	RHONE ALPES
MEYZIEU	RHONE ALPES
MEZE	SUD EST
MEZIDON CANON	OUEST
MEZIERES S/SEINE	ILE DE FRANCE
MEZZAVIA	SUD EST
MILLAU	SUD OUEST
MILLY LA FORET	ILE DE FRANCE
MIMIZAN	SUD OUEST
MIRAMAS	SUD EST
MIRANDE	SUD OUEST
MIRECOURT	NORD ET EST
MIRIBEL	RHONE ALPES
MOIRANS	RHONE ALPES
MONDONVILLE	SUD OUEST
MONISTROL S/LOIRE	RHONE ALPES
MONT DE MARSAN	SUD OUEST
MONTALIEU VERCIEU	RHONE ALPES
MONTBRISON	RHONE ALPES
MONTELIMAR -DIEULEFI	SUD EST
MONTEREAU FAULT-YONN	ILE DE FRANCE
MONTESSON	ILE DE FRANCE
MONTIGNY BRETONNEUX	ILE DE FRANCE
MONTMARAULT	CENTRE
MONTMIRAIL	ILE DE FRANCE
MONTPELLIER -CROIX A	SUD EST
MONTPELLIER -J COEUR	SUD EST
MONTPELLIER -JUSTICE	SUD EST
MONTREAL LA CLUSE	RHONE ALPES
MONTREJEAU	SUD OUEST
MONTREUIL -C DE VILL	ILE DE FRANCE
MONTREUIL -CAMPIGNEU	NORD ET EST
MONTREVEL EN BRESSE	RHONE ALPES
MONTROND LES BAINS	RHONE ALPES
MONTROUGE	ILE DE FRANCE

STE SIGOLENE	RHONE ALPES
SURESNES -FERRY	ILE DE FRANCE
SURESNES -VERDUN	ILE DE FRANCE
TARBES -CLAVERIE	SUD OUEST
TARBES -LACAUSSADE	SUD OUEST
TARTAS	SUD OUEST
TAVERNY	ILE DE FRANCE
TENCE	RHONE ALPES
TERDEGHEM	NORD ET EST
TERRASSON LAVILLEDIE	SUD OUEST
TETEGHEM	NORD ET EST
THEIX	OUEST
THIBERVILLE	OUEST
THIMERT GATELLES	CENTRE
THIONVILLE	NORD ET EST
THONES	RA PROVENCIA
THONON LES B -FERRY	RA PROVENCIA
THONON LES B -MORCY	RHONE ALPES
THORIGNE FOUILLARD	OUEST
THUMERIES	NORD ET EST
TINCHEBRAY	OUEST
TOULON -LE REVEST	SUD EST
TOULON -PRUNEAU	SUD EST
TOULON BOURGEOIS	SUD EST
TOULOUSE -COMPANS	SUD OUEST
TOULOUSE -JEAN RIEUX	SUD OUEST
TOULOUSE -JOLIMONT	SUD OUEST
TOULOUSE -L'HERS	SUD OUEST
TOULOUSE -LOMBEZ	SUD OUEST
TOULOUSE -MAOURINES	SUD OUEST
TOULOUSE -SEYSSES	SUD OUEST
TOULOUSE -ST MICH 11	SUD OUEST
TOULOUSE -TRENTIN	SUD OUEST
TOURCOING	NORD ET EST
TOURGEVILLE	OUEST
TOURNAN EN BRIE	ILE DE FRANCE
TOURNEFEUILLE	SUD OUEST
TOURNON S/RHONE	SUD EST
TOURNUS -RESISTANCE	RHONE ALPES
TOURS -FONTAINES	CENTRE
TOURS -LA RICHE	CENTRE
TOURS -TONNELE	CENTRE
TRAPPES	ILE DE FRANCE
TREMBLAY EN FRANCE	ILE DE FRANCE

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

CROLLES	RA PROVENCIA
CROUY	NORD ET EST
CRUSEILLES	RA PROVENCIA
CUERS	SUD EST
CUGNAUX	SUD OUEST
CULOZ	RHONE ALPES
CUSSET -CHARMEIL	CENTRE
DADONVILLE	CENTRE
DAMVILLE	OUEST
DANGE ST ROMAIN	CENTRE
DAVEZIEUX	SUD EST
DEAUVILLE	OUEST
DECIZE	CENTRE
DEOLS	CENTRE
DESERTINES	CENTRE
DESVRES -BOULOGNE	NORD ET EST
DEVILLE LES ROUEN	OUEST
DINARD -ST ALEXANDRE	OUEST
DISTRE	CENTRE
DIVION	NORD ET EST
DIVONNE LES BAINS	RA PROVENCIA
DOL DE BRETAGNE	OUEST
DOMBASLE S/MEURTHE	NORD ET EST
DOMFRONT	OUEST
DORMANS -CHAVENAY	ILE DE FRANCE
DOUAI -ARMES	NORD ET EST
DOUDEVILLE	OUEST
DOUVAINE -THONON	RA PROVENCIA
DRANCY	ILE DE FRANCE
DUCEY -RN 176	OUEST
DUCLAIR	OUEST
DUNIERES	RHONE ALPES
DURY LES AMIENS	NORD ET EST
ECUELLES	ILE DE FRANCE
ELANCOURT	ILE DE FRANCE
ELBEUF	OUEST
ENNERY	NORD ET EST
ENTRAIGUES S/SORGUE	SUD EST
EPERLECQUES	NORD ET EST
EPINAY S/ORGE	ILE DE FRANCE
EPOUVILLE	OUEST
ERGUE GABERIC	OUEST
ERNEE -LA HAINAUD	OUEST
ERQUINGHEM LYS	NORD ET EST

MORANGIS	ILE DE FRANCE
MOREUIL	NORD ET EST
MORNAS	SUD EST
MORTAIN	OUEST
MORTEAU	RHONE ALPES
MORZINE	RHONE ALPES
MOUGINS -TOURNAMY	SUD EST
MOUGINS REFUGE	SUD EST
MOUROUX	ILE DE FRANCE
MOUTIERS -SALINES	RA PROVENCIA
MULSANNE	CENTRE
NANGIS	ILE DE FRANCE
NANTERRE -PICASSO 2	ILE DE FRANCE
NANTES -FEYDEAU	OUEST
NANTES -RP DE VANNES	OUEST
NANTEUIL LES M -FOUL	ILE DE FRANCE
ND DE GRAVENCHON	OUEST
NERAC	SUD OUEST
NESLES	NORD ET EST
NEUILLY EN THELLE	ILE DE FRANCE
NEUVILLE -LIBERATION	OUEST
NEVERS -COLBERT	CENTRE
NEVERS -ST EXUPERY	CENTRE
NICE -CALIFORNIE	SUD EST
NICE -GAMBETTA	SUD EST
NICE -MONT BORON	SUD EST
NICE -NOTRE DAME	SUD EST
NICE -PESSICART	SUD EST
NICE -ST ANDRE	SUD EST
NICE LE RAY	SUD EST
NIMES -CARBONNEL	SUD EST
NIMES -PAINLEVE	SUD EST
NIORT	CENTRE
NIVILLAC	OUEST
NOGARO	SUD OUEST
NOGENT LE ROI	CENTRE
NOGENT S/SEINE	CENTRE
NOISY LE SEC	ILE DE FRANCE
NONANCOURT	OUEST
NOUZONVILLE	NORD ET EST
NUITS ST GEORGES	RHONE ALPES
OBJAT	SUD OUEST
OCTEVILLE	OUEST
OFFRANVILLE	OUEST

TRETS	SUD EST
TREVOUX	RHONE ALPES
TRILPORT	ILE DE FRANCE
TRITH ST LEGER	NORD ET EST
TULLINS	RA PROVENCIA
UGINE	RA PROVENCIA
UNIEUX	RHONE ALPES
UR	SUD OUEST
URT	SUD OUEST
VAIRES S/MARNE	ILE DE FRANCE
VALBONNE	SUD EST
VALENCIENNES -ARMES	NORD ET EST
VALENTON	ILE DE FRANCE
VALLEIRY	RHONE ALPES
VALOGNES	OUEST
VANNES -TOHANNIC	OUEST
VANVES	ILE DE FRANCE
VARENNES S/ALLIER	CENTRE
VATAN	CENTRE
VAULX EN VELIN	RHONE ALPES
VAUVERT	SUD EST
VAUX LE PENIL	ILE DE FRANCE
VEAUCHE	RHONE ALPES
VELIZY -DE GAULLE	ILE DE FRANCE
VENDIN LES BETHUNE	NORD ET EST
VENDOME -ST OUEN	CENTRE
VENELLES	SUD EST
VERNEUIL S/A-PT ROUG	OUEST
VERNOUILLET	ILE DE FRANCE
VERRIERES LE BUISSON	ILE DE FRANCE
VERSAILLES	ILE DE FRANCE
VERTON	NORD ET EST
VERTUS	ILE DE FRANCE
VERVINS	NORD ET EST
VEYNES	SUD EST
VIARMES	ILE DE FRANCE
VIC FEZENSAC	SUD OUEST
VIENNE	RHONE ALPES
VIERZON -FORGES	CENTRE
VIERZON -REPUBLIQUE	CENTRE
VILLEFRANCHE S/SAONE	RHONE ALPES
VILLENEUVE D'ASCQ	NORD ET EST
VILLENEUVE DE MARSAN	SUD OUEST
VILLENEUVE LES AVIGN	SUD EST

REGLEMENT DE JEU
« JEU CARTE BLANCHE »

ESQUIEZE SERE -LUZ	SUD OUEST
ESSARS	NORD ET EST
ESTAIRES	NORD ET EST
ETABLES S/MER -ISLAN	OUEST
ETAPLES -BOULOGNE	NORD ET EST
ETIOLLES	ILE DE FRANCE
ETREPAGNY	OUEST
EVIAN LES BAINS	RA PROVENCIA
EVRON	OUEST
FALAISE -CLEMENCEAU	OUEST
FAVERGES	RA PROVENCIA
FAVEROLLES	CENTRE
FECAMP -GANZEVILLE	OUEST
FEIGNIES	NORD ET EST
FERNEY VOLTAIRE	RA PROVENCIA
FERRIERE LA GRANDE	NORD ET EST
FERRIERES D'AUNIS	SUD OUEST
FERRIERES EN GATINAI	CENTRE
FEUQUIERES EN VIMEU	NORD ET EST
FIGEAC	SUD OUEST
FISMES	ILE DE FRANCE
FLERS	OUEST
FLEURANCE	SUD OUEST
FLEURY LES AUBRAIS	CENTRE
FLEURY S/ANDELLE	OUEST
FLORAC	SUD EST
FLORANGE 2	NORD ET EST
FONSORBES	SUD OUEST
FONTAINES S/SAON ROY	RHONE ALPES
FONTENAY AUX ROSES	ILE DE FRANCE

OLLIOULES	SUD EST
OPIO	SUD EST
ORBEC -VESPIERE	OUEST
ORLEANS -MADELEINE	CENTRE
ORLEANS -OLIVET	CENTRE
ORLEANS -ST MESMIN	CENTRE
OS MARSILLON	SUD OUEST
OUISTREHAM	OUEST
OULLINS	RHONE ALPES
OYONNAX -BRILLAT	RHONE ALPES
PACY S/EURE	OUEST
PALAVAS LES FLOTS	SUD EST
PARIGNY	OUEST
PARIS -ALESIA	ILE DE FRANCE
PARIS -AMELOT	ILE DE FRANCE
PARIS -BARBES	ILE DE FRANCE
PARIS -BATIGNOLLES	ILE DE FRANCE
PARIS -BRUNE	ILE DE FRANCE
PARIS -CHARONNE103	ILE DE FRANCE
PARIS -DEMOURS	ILE DE FRANCE
PARIS -GAMBETTA	ILE DE FRANCE
PARIS -ITALIE 2	ILE DE FRANCE
PARIS -JAURES	ILE DE FRANCE
PARIS -LECOURBE	ILE DE FRANCE
PARIS -LYON	ILE DE FRANCE
PARIS -MARCADET	ILE DE FRANCE
PARIS -MAUBEUGE	ILE DE FRANCE
PARIS -MOQUET	ILE DE FRANCE
PARIS -NATIONALE	ILE DE FRANCE
PARIS -ORNANO 19	ILE DE FRANCE

VILLENEUVE LES BEZIE	SUD OUEST
VILLENEUVE LOUBET	SUD EST
VILLEPREUX	ILE DE FRANCE
VILLERS BOCAGE -14	OUEST
VILLERS BOCAGE -80	NORD ET EST
VILLERS COTT -LECLER	ILE DE FRANCE
VILLERS S/S ST LEU	ILE DE FRANCE
VILLEURBANNE	RA PROVENCIA
VILLEURBANNE -GD CLE	RHONE ALPES
VILLEVIEILLE	SUD EST
VIMOUTIERS	OUEST
VINCENNES	ILE DE FRANCE
VINON S/VERDON	SUD EST
VIRE -DOUITEE	OUEST
VIRY CHATILLON -BARB	ILE DE FRANCE
VITRY S/SEINE BELLA	ILE DE FRANCE
VITTEL	NORD ET EST
VIZILLE	RHONE ALPES
VOIRON -COLOMBIER	RHONE ALPES
VOISINS LE BRETONNEU	ILE DE FRANCE
VONNAS	RHONE ALPES
VOUZIERS	NORD ET EST
VOVES -LOIGNY	CENTRE
WIMILLE	NORD ET EST
WINGLES -MEURCHIN	NORD ET EST
WITRY LES REIMS	ILE DE FRANCE
YENNE	RHONE ALPES
YUTZ	NORD ET EST
YZEURE -BODIN	CENTRE